

Santé et Urbanisme

Les enjeux en Vaucluse

Les choix de planification et d'aménagement ont un impact sur la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations. Avec 75% de la population mondiale qui vit en milieu urbain, l'urbanisme constitue un important levier de prévention et de promotion de la santé. De la même manière, la santé doit être une composante structurelle des politiques urbaines et des documents d'urbanisme. Cette publication fait le point de la question en Vaucluse à travers cinq déterminants de la santé.

Novembre 2022



UNE PRISE EN COMPTE PROGRESSIVE DE LA SANTÉ DANS LES POLITIQUES URBAINES

Pour relever les défis liés à la santé et à l'environnement via le prisme de l'aménagement, on parle d'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS). Ce terme est initié par l'OMS en 1987, et les différents travaux menés alors ont permis de fixer un cadre de travail pour activer les liens entre urbanisme et santé.

Guide « Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts & outils » Guide EHESP/DGS, ROUÉ-LE GALL Anne, LE GALL Judith, POTELON Jean-Luc et CUZIN Ysaline, 2014.

Création du réseau français des Villes Santé de l'OMS

Ce réseau a pour objet de soutenir la coopération entre les villes ou les établissements publics de coopération intercommunale qui ont la volonté de mener des politiques favorables à la santé et à la qualité de vie urbaine.

Ville accusée de tous les maux :

- Insalubrité et « miasmes »
- Épidémies de peste et de choléra

Apparition de la notion d'urbanisme favorable à la santé

Terme initié par l'OMS, qui permet de fixer un cadre de travail pour activer les liens entre urbanisme et santé



avant...

1987

1990

1883-1884

Arrêtés du Préfet Poubelle (obligation de mettre les déchets ménagers dans un récipient clos)

1894

Loi sur l'assainissement de Paris et de la Seine

1986

Charte d'Ottawa (Promotion de la santé)

1992

Conférence de Rio (Développement durable - Agenda 21)

1994

Charte d'Aalborg (Ville durable)

1996

Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (création du volet sanitaire de l'étude d'impact)

XIXe

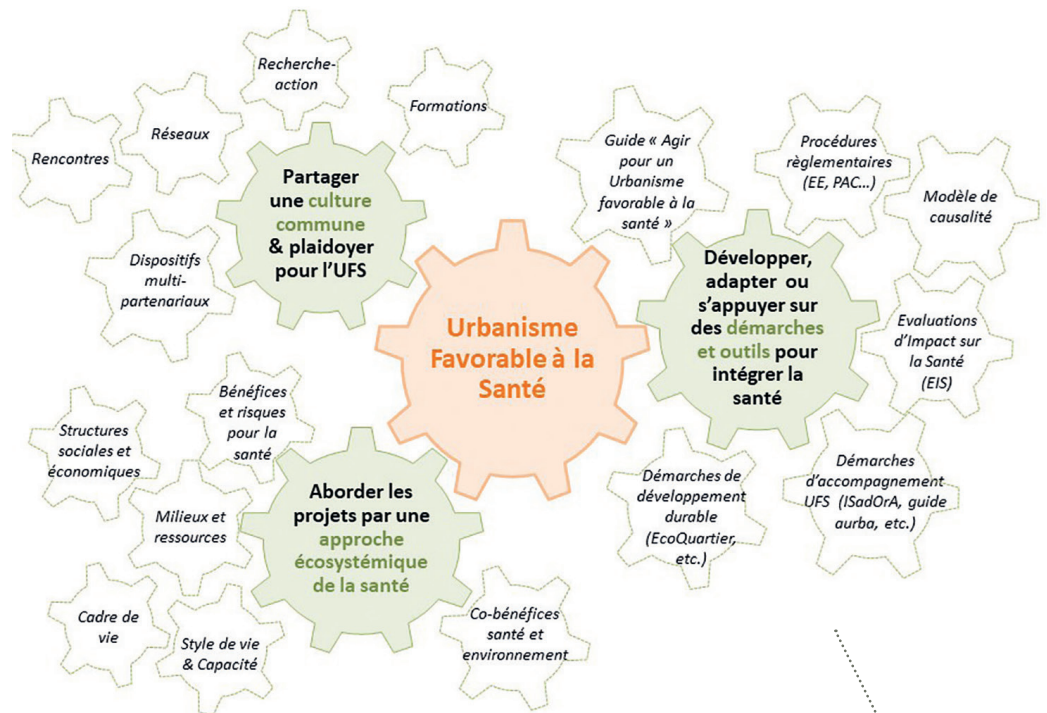
URBANISME
HYGIÉNISTE

Du début jusqu'au dernier tiers du XXe

URBANISME FONCTIONNALISTE
ET DE PLANIFICATION

Cadre théorique des stratégies d'action pour mettre en œuvre une démarche d'urbanisme favorable à la santé

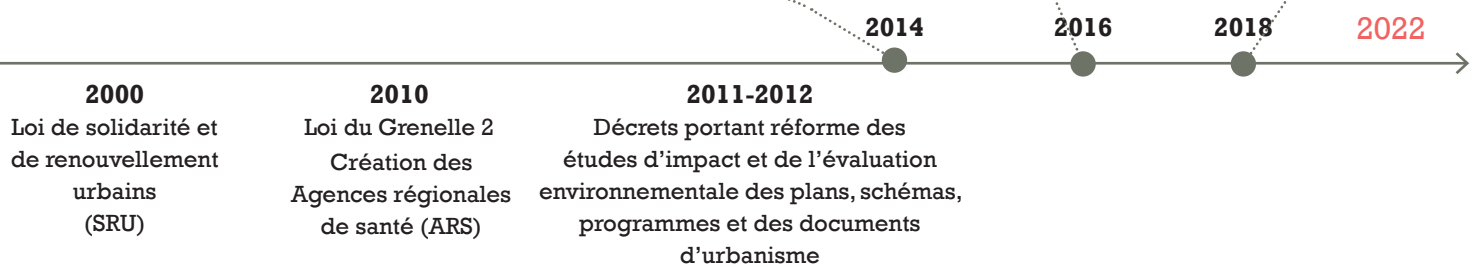
Sources : Adapté de Roué-Le Gall A. et Thomas M.-F., «Urbanisme favorable à la santé : de la théorie à la pratique», Urbanisme : «Prendre soin des urbains», n°410, octobre 2018, p. 36-39.



8 axes pour un urbanisme favorable à la santé

- Encourager des modes de vie favorables à la santé, notamment l'activité physique et l'accès à une alimentation saine et durable ;
- Promouvoir la cohésion sociale et le bien-être des habitants, en offrant à chacun des possibilités de logement, de mobilités et d'activités récréatives notamment dans les espaces publics ;
- Faciliter l'accès à l'emploi, l'accès aux équipements et services dont le soin et les services socio-sanitaires ;
- Réduire les risques liés aux polluants et aux nuisances, notamment en protégeant et valorisant les milieux et les ressources naturelles ;
- Réduire les inégalités sociales et environnementales de santé, avec une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité ;
- Soulever les antagonismes et veiller à l'articulation des différentes politiques publiques au regard de leurs impacts sur la santé ;
- Mettre en place des stratégies favorisant l'intersectorialité et l'implication de l'ensemble des acteurs concernés, dont les citoyens ;
- Penser un projet adapté aux spécificités locales et adaptable aux évolutions sociétales et environnementales (ex. : modes de vie, changement climatique, transition énergétique).

Source : A. Roué-Le Gall et N. Lemaire, 2016



Fin XXe / début XXIe

URBANISME
DURABLE

UNE APPROCHE DE LA SANTÉ DANS LES TERRITOIRES À TRAVERS 5 DÉTERMINANTS



L'état de santé d'une population ne dépend pas seulement de la qualité du système de soin qui lui est proposé, mais aussi et avant tout de ses conditions de vie quotidienne.

Les questions de santé publique doivent ainsi être placées au centre des projets d'aménagement, au même titre que les préoccupations environnementales.

L'urbanisme détient de nombreuses clefs du changement à venir que l'on peut regrouper en 10 déterminants (cf. illustration ci-dessous) qui englobent l'ensemble des enjeux auxquels sont confrontées les politiques urbaines. Cette publication revient sur 5 d'entre eux.



S'hydrater et irriguer



Se ressourcer

Page 12



Se soigner

Page 6



Avoir un environnement sain



« Un urbanisme pour la santé, c'est un urbanisme pour les habitants. Il met en valeur l'idée que la ville, c'est autre chose que des constructions, des rues et des espaces publics, c'est un organisme qui vit, qui respire ; son état de santé est étroitement lié à celui de ses habitants. »

Hugh Barton et Catherine Tsourou, urbanisme et santé, un guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur ses habitants, 2000

« Aujourd'hui en France, on observe des tendances où les personnes en situation de précarité socio-économique sont les plus fragilisées en termes de santé physique et mentale liée à différents facteurs tels que l'exposition au bruit, le manque d'accès à la nature ou encore l'isolation sociale. Les solutions doivent venir des villes. »

Dr Emma Vilarem, docteure en neurosciences cognitives, spécialisée dans l'étude des interactions sociales



Vivre ensemble

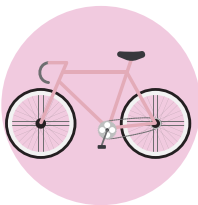


Être en sécurité



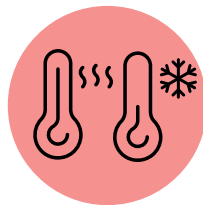
Respirer

Page 14



Se déplacer

Page 10



Se chauffer / se climatiser



Se nourrir

Page 8





SE SOIGNER : UNE OFFRE DE SOIN INÉGALE EN VAUCLUSE

En moyenne, 1 vauclusien a accès à 3,3 consultations par an chez un généraliste, en dessous de la moyenne française située à 4,1. L'amélioration de l'offre de soins et la structuration équilibrée sur le territoire est une priorité des politiques des collectivités, notamment du Département, et de l'État, pour favoriser un réseau de santé pour tous.

Mailler le territoire par une offre de soins diversifiée

Dans un contexte de vieillissement de la population, l'offre de santé sur certains territoires ruraux ou urbains constitue un véritable enjeu. Le Vaucluse est confronté à une double problématique. D'un côté, la répartition des services de santé est hétérogène, et de l'autre côté des départs à la retraite à venir importants des médecins sont à prévoir.

L'enjeu du renouvellement des médecins est particulièrement fort. Ainsi le Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de Vaucluse fixe comme objectifs de renforcer des actions de promotion

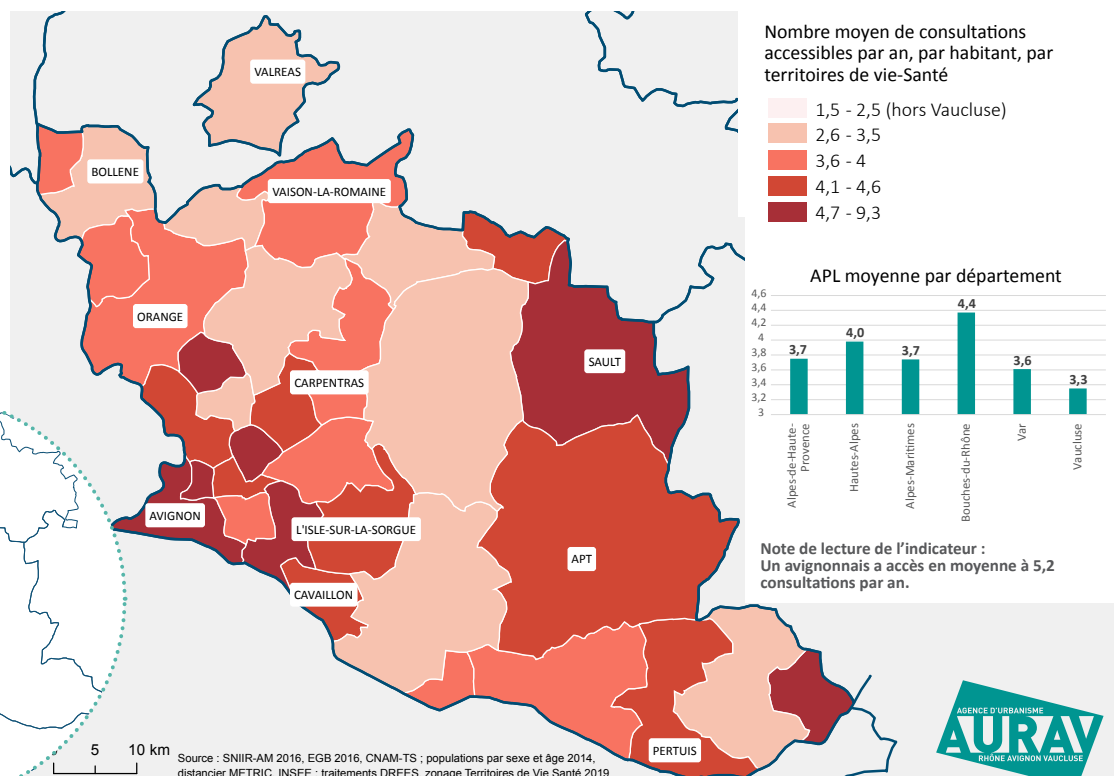
du territoire pour attirer de nouveaux professionnels de santé et ainsi freiner la désertification médicale.

Permettre l'accès aux soins et aux services socio-sanitaires

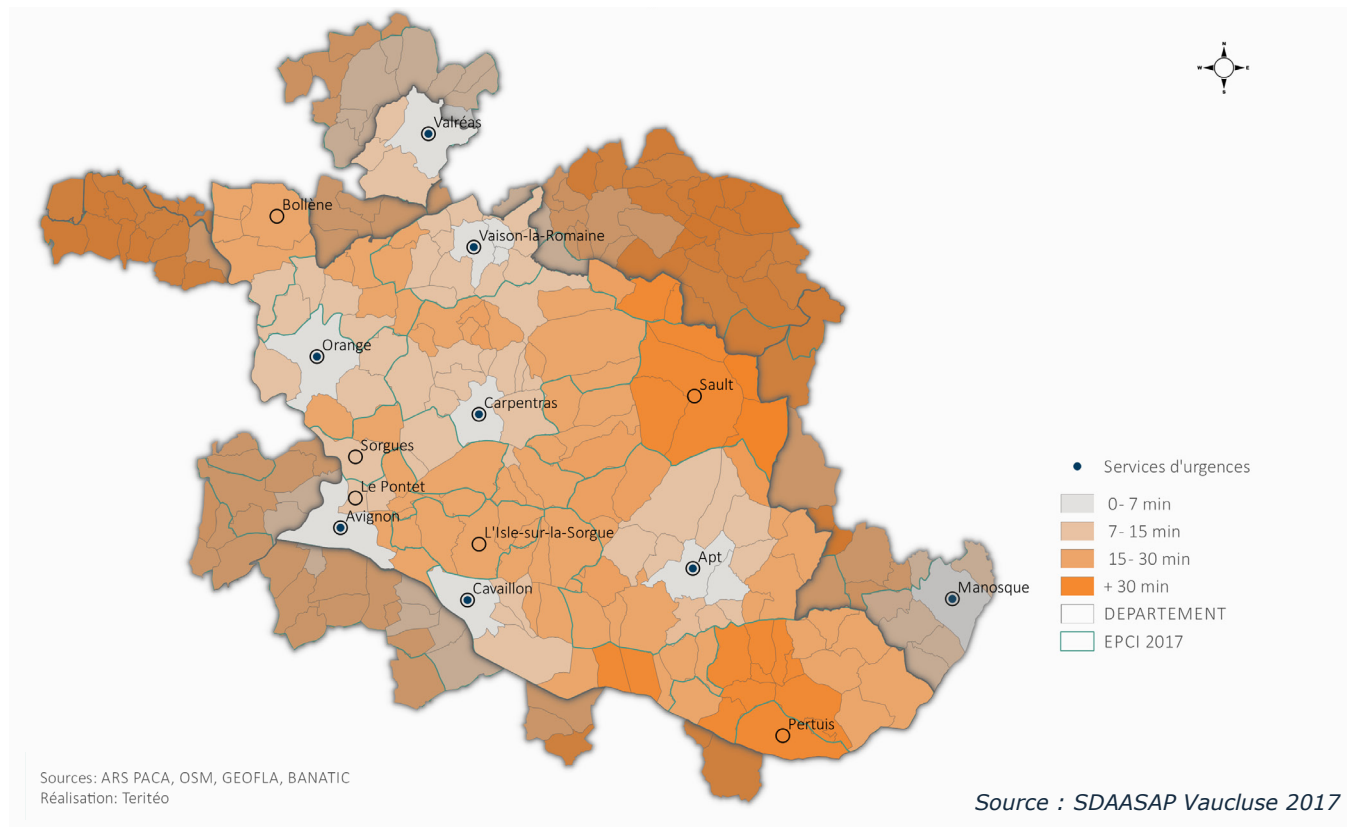
L'accès aux soins et services de santé constitue un des leviers d'attractivité et d'équité territoriale. À travers leurs schémas de santé et leurs projets, les collectivités et territoires peu dotés se mobilisent pour mutualiser et rassembler au mieux les services, ce qui participe notamment à la revitalisation des coeurs de villes et de villages. Les maisons de santé reflètent cette ambition et permettent de constituer, sur un même site, l'accès à un panel de médecins généralistes, d'auxiliaires médicaux ou encore de pharmaciens. À titre d'exemple, dans le territoire de Vaison Ventoux, deux maisons de santé ont été réalisées à Sablet et à Faucon, palliant une offre médicale qui faisait défaut. Les temps de trajet et d'attente ont ainsi été diminués pour les habitants du Nord Vaucluse.

Accessibilité Potentielle Localisée aux médecins généralistes en 2016

Ci-dessous, la localisation des centres hospitaliers d'une capacité de plus de 200 lits



Temps d'accès aux services d'urgences depuis l'ensemble des communes en Vaucluse



Quelle place de la santé dans l'économie vauclusienne :

2 centres hospitaliers parmi les 4 **plus gros employeurs** de Vaucluse

Environ **25 800 emplois** liés à la santé en Vaucluse soit **9.6%** de l'emploi total



Rôle des documents et politiques d'urbanisme :

- Localiser prioritairement le développement de pôles de santé dans les centralités définies au sein des SRADDET et SCOT ;
- Dans les PLU(i), prévoir des emplacements réservés pour la création de maisons de santé ;
- Identifier les secteurs où le Transport à la demande doit être priorisé.

Exemples d'indicateurs pour suivre la mise en oeuvre des politiques publiques :

- Évolution du niveau d'équipement et d'accessibilité au soin (peut notamment être observé dans le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public – SDAASaP) ;
- Nombre d'équipements de santé créés à l'échelle de l'EPCI ou de la commune.



SE NOURRIR : LE VAUCLUSE, 1ER DÉPARTEMENT BIO DE PACA

L'agriculture et le savoir-faire local font partie du patrimoine du Vaucluse. L'accessibilité aux produits agricoles de qualité est un atout indéniable du département.

Tirer parti de la capacité de production agricole de nos territoires

Le Vaucluse concentre 27 % des exploitations de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il se positionne comme 1er département régional en nombre d'exploitations en agriculture biologique, et 8ème à l'échelle nationale.

De plus en plus de territoires se mobilisent à travers les Plans Alimentaires Territoriaux (PAT). Prévus par la loi d'Avenir pour l'agriculture, ils ont notamment pour objectifs de relocaliser la production, via les circuits courts, sensibiliser le public sur la qualité des produits, faciliter l'accès à une alimentation saine, créer du lien entre les différents acteurs et reconnecter les producteurs aux consommateurs.

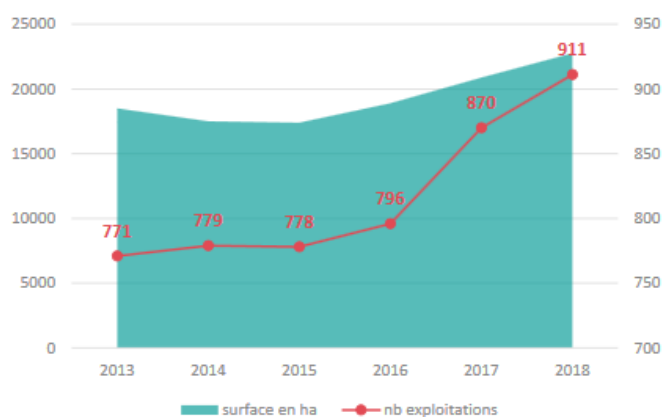
Aujourd'hui, le Vaucluse compte 4 PAT en action ou émergents (Département du Vaucluse, Grand Avignon, PNR Luberon, PNR Ventoux).

À titre d'exemple, le Grand Avignon s'est investi, et a lancé l'élaboration de son PAT. À travers 4 enjeux thématiques, l'agglomération a fait le choix d'orienter ses actions sur :

- Renforcer et diversifier les productions agricoles, et promouvoir les modes de production respectueux de l'environnement ;
- Améliorer les déterminants de santé à travers la valorisation d'une alimentation saine et accessible à tous ;
- Développer les activités sociales et solidaires grâce aux activités agricoles et alimentaires ;
- Rendre exemplaire l'approvisionnement de la restauration collective territoriale.

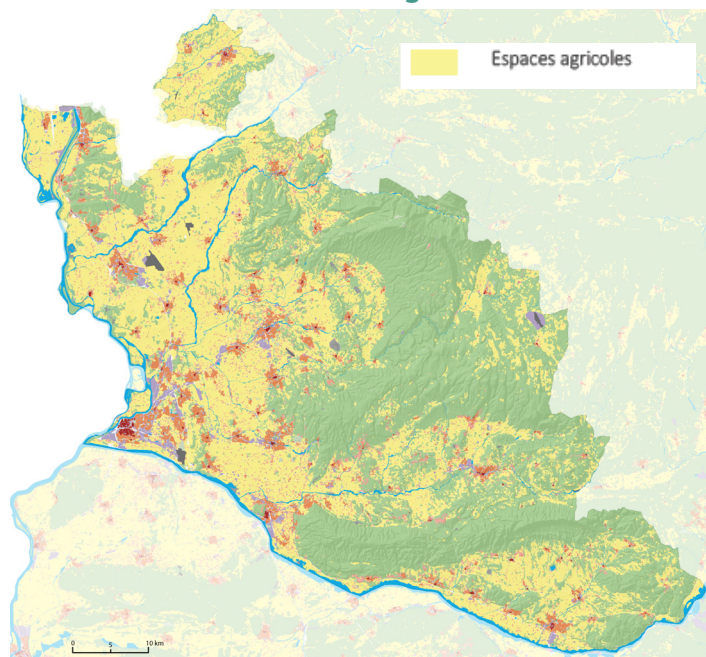
Ces politiques permettent de soutenir les circuits courts déjà en place dans le département - 170 exploitations labellisées "Bienvenue à la ferme", 6 drives fermiers, 14 Associations pour le Maintien d'une Agriculture de Proximité (AMAP) sont recensés en 2019 - et d'en encourager le développement.

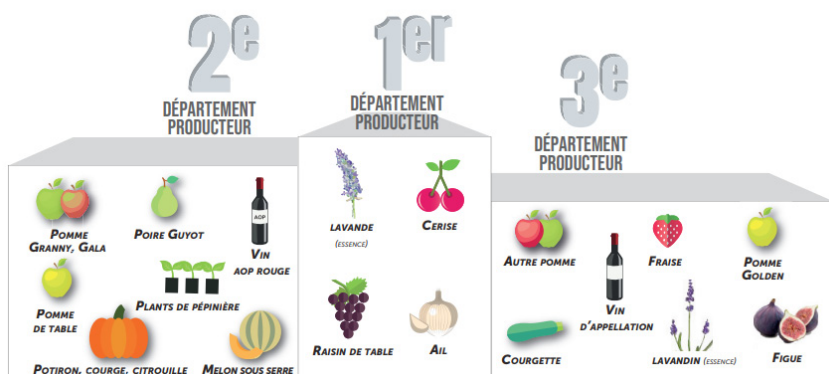
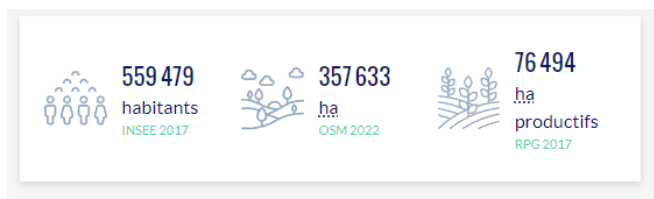
Évolution des surfaces (en hectare) et du nombre d'exploitations bio



Source : ORAB PACA Données 2018 - Traitements AURAV

Un territoire tourné vers l'agriculture





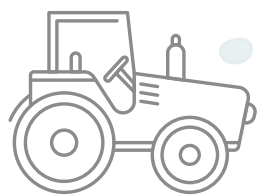
Palmarès du Vaucluse au niveau National

Source : DRAAF PACA

6 000 exploitations agricoles en Vaucluse

La surface agricole utile représente 30% de la superficie totale du département

20% de la surface agricole du Vaucluse en agriculture biologique



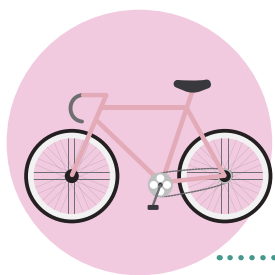
Rôle des documents et politiques d'urbanisme :

- Définir une enveloppe urbaine maximale dans le SCoT afin de limiter l'extension urbaine et ainsi protéger le foncier agricole ;
- Définir, dans le PLU(i), des zones agricoles «protégées» avec une limitation très stricte des usages et affectations des sols, constructions et activités qui peuvent y être admis ;
- Protéger les réseaux d'irrigation et les haies dans le PLU(i) ;
- Prévoir les modalités d'implantation des lieux de vente pour favoriser les circuits courts.

Exemples d'indicateurs pour suivre la mise en oeuvre des politiques publiques :

- Évolution de la superficie des terres agricoles ;
- Évolution du nombre d'emplois agricoles ;
- Évolution du nombre de points de vente en circuit court.





SE DÉPLACER :

LE VÉLO ET LES MODES ACTIFS EN VAUCLUSE

La marche et le vélo, dites mobilités actives, ont un impact important sur la santé. 30 minutes d'activité par jour permettent de prévenir de nombreuses pathologies. Dans le Vaucluse, 82% des déplacements domicile-travail se font en voiture. Le changement d'habitude du «tout voiture» vers des modes actifs, ainsi que le développement d'aménagements adéquats, sont encore des défis à relever pour généraliser ces pratiques.

Les modes actifs, des bienfaits pour la santé

Plusieurs études sanitaires ont montré que les personnes optant pour les modes actifs, et particulièrement le vélo, pour leurs déplacements domicile-travail ont moins de risques de développer des cancers et des maladies cardio-vasculaires.

À travers les documents de planification tels que le Plan De Mobilité (PDM) ou le Plan Local d'Urbanisme (PLU), les objectifs suivants peuvent être poursuivis par les collectivités :

- Aménager de véritables maillages d'itinéraires attractifs et sécurisés, qu'ils soient liés aux déplacements du quotidien comme au tourisme ;
- Augmenter l'usage des modes actifs, en encourageant les politiques vélos (aides financières, communication) facilitant l'usage de ce mode pour les déplacements de faible distance ou en complément d'un autre mode (vélo + TER, vélo + CAR) ;
- Repenser la mobilité à l'échelle des quartiers pour un territoire des proximités, en favorisant les cheminements piétons.



=



0 POLLUTION



150 MINUTES
D'ACTIVITÉ PHYSIQUE
DANS LA SEMAINE
AMÉLIORE L'ENDURANCE
CARDIO RESPIRATOIRE ET
L'ÉTAT MUSCULAIRE
ET OSSEUX

=

4 ALLERS RETOURS
DE 5 KM



30 MINUTES DE
VÉLO/JOUR

=

30% DE RISQUES EN
MOINS DE DÉVELOPPER
UNE MALADIE (RISQUES
CARDIOVASCULAIRES,
DIABÈTE, CANCER, STRESS.)

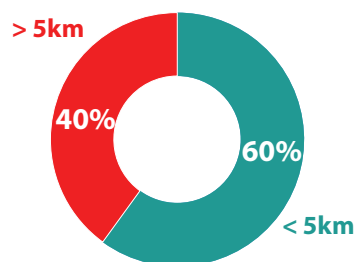


Source : OMS

Source : AURAV

Des déplacements majoritairement courts sur le département :

Sur 1,3 M de déplacements quotidiens, 60% font moins de 5 km :



6 déplacements sur 10 dans le Vaucluse sont inférieurs à 5 km. Ces trajets courts sont aujourd'hui essentiellement réalisés en voiture alors qu'ils pourraient l'être en vélo. Le potentiel d'utilisateurs du vélo en Vaucluse est donc très important.

Si une partie des déplacements de moins de 5 km étaient réalisés à vélo, cela permettrait de passer de 37 000 déplacements/jour à vélo, aujourd'hui, à 470 000 (soit 12 fois plus).

Réalisation : AURAV - Source des données : diagnostic du schéma départemental vélo en Vaucluse - 2019



« En Vaucluse, le Département se positionne en chef de file de ce développement en coordonnant les acteurs locaux en matière de politique vélo, pour le développement des équipements et les services, leur valorisation, la sensibilisation et l'incitation à la pratique pour tous.

Le nouveau Schéma départemental ambitionne de remettre les Vauclusiens au vélo ou les mettre au vélo à assistance électrique sur les déplacements courts, afin de diminuer la congestion, diminuer les besoins de stationnement, diminuer la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, mais surtout améliorer la santé publique, la mobilité des plus démunis et limiter les dépenses de transport pour tous.»

Source : vaucluse.fr

«Plan vélo » du Grand Avignon :
37 km d'itinéraires cyclables financés entre 2018 et 2021.

À l'année, se déplacer en vélo coûte **30 fois moins cher** qu'en voiture.

Une habitude historique du vélo : **Avignon a été la capitale du vélo** en France, loin devant Strasbourg, avec 16% de part modale du vélo en 1980 (source : diagnostic du schéma départemental vélo en Vaucluse). À cette époque la part modale du vélo en France était inférieure à 5%. À titre de comparaison, à Strasbourg elle est aujourd'hui de 8% (16% en centre-ville).

Rôle des documents et politiques d'urbanisme :

- Exemple d'actions pouvant être inscrites dans un PDM : sécuriser les itinéraires vélos, favoriser le développement d'outils connectés dédiés au vélo, financer le développement des infrastructures cyclables, réaliser un schéma cyclable d'agglomération, sensibiliser les enfants aux mobilités durables, favoriser l'accès aux vélos électriques (VAE), etc. ;
- Définir les perméabilités pour les modes actifs à créer et mettre en place des emplacements réservés sur les tronçons manquants ;
- Intégrer une OAP thématique sur les modes actifs dans le PLU(i) ;
- Dans le règlement du PLU(i), définir un nombre de places minimum pour les cycles supérieur à la réglementation et prévoir des places pour les vélos cargo.

Exemples d'indicateurs pour suivre la mise en oeuvre des politiques publiques :

- Nombre de kilomètres aménagés pour les modes actifs ;
- Nombre de stationnements vélos réalisés ;
- Nombre de places de stationnement vélos / habitant ;
- Nombre de stations de réparation créées ;
- Évolution de la part modale vélo sur le territoire.





SE RESSOURCER : FAVORISER LA NATURE EN VILLE

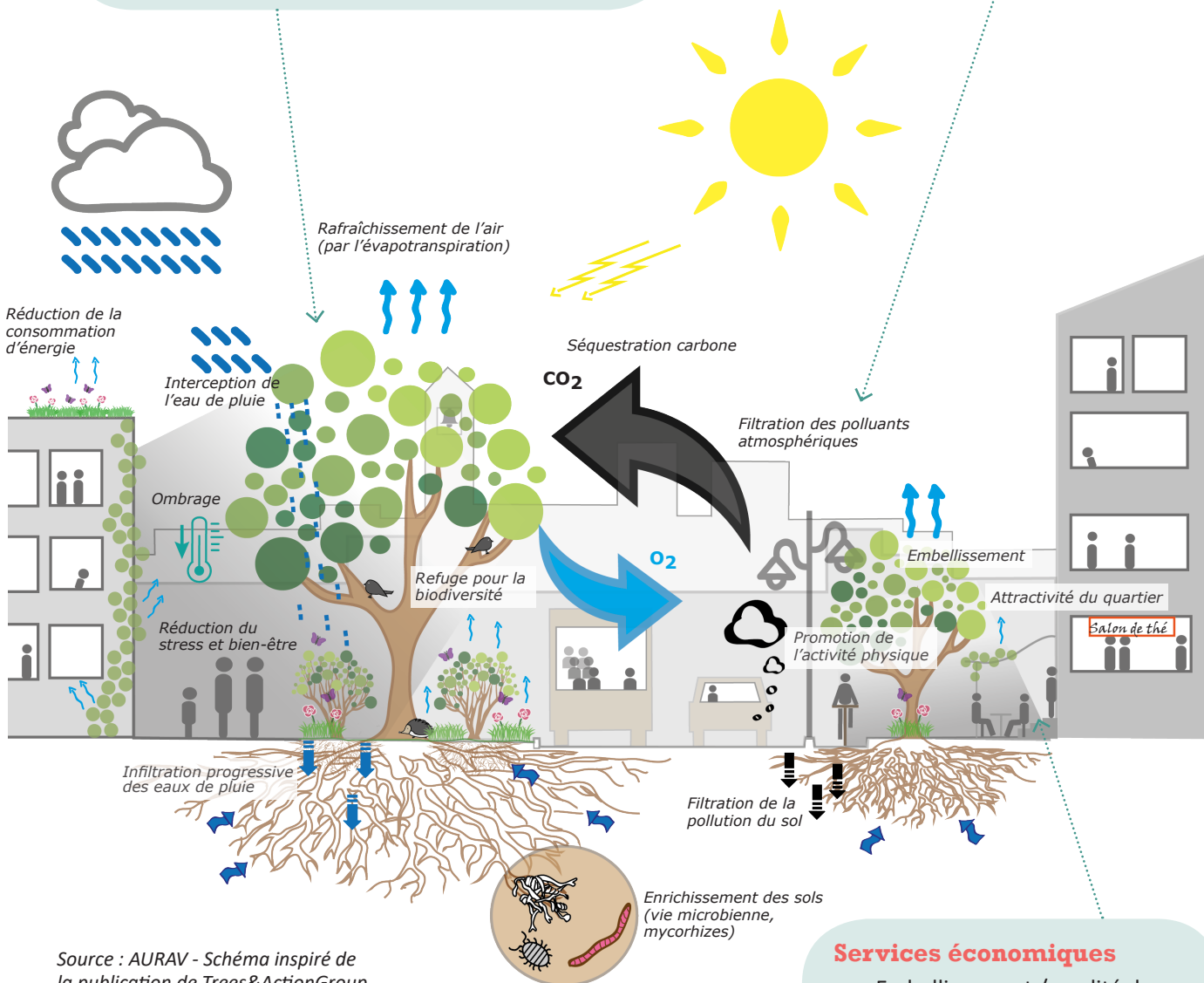
Les différents services de la nature en ville :

Services sociaux

- Bien-être
- Santé physique et mentale
- Protection acoustique et atténuation du vent
- Confort thermique
- Lieu de rencontre
- Diminution de la criminalité et des incivilités (surveillance liée à la fréquentation des lieux)

Services écologiques

- Lutte contre le réchauffement climatique
- Limite la formation des Îlots de Chaleur Urbains (ICU)
- Filtration des pollutions atmosphériques
- Abri de la faune
- Éducation à l'environnement



Source : AURAV - Schéma inspiré de la publication de Trees&ActionGroup Design dans « Arbres en milieu urbain : Guide de mise en oeuvre »

Services économiques

- Embellissement / qualité du cadre de vie
- Aménité paysagère
- Attractivité du quartier et des commerces



L'oeil de l'expert

« Des études ont montré qu'après une marche de 90 minutes dans un parc ou au contact de la nature, le cerveau est plus fonctionnel. On parle de restauration cognitive. »

Dr Emma Vilarem, docteure en neurosciences cognitives, spécialisée dans l'étude des interactions sociales

« Le contact avec la nature a un impact direct sur notre niveau de stress : d'après une étude de 2019 (Hunter MR, Gillespie BW and Chen SY-P), pratiquer de façon régulière, une activité de 20 à 30 min au contact de la nature permettrait de diminuer de 18% le taux de cortisol salivaire, biomarqueur physiologique du stress. »

Dr Pierre Souvet, président et fondateur de l'association Santé Environnement France

L'exemple des cours d'école d'Avignon

Depuis 2020, la commune s'est engagée dans une démarche de renaturation de ses cours d'école. Chaque année, 3 cours sont renaturés et apportent de nombreux bienfaits, dont notamment : une meilleure dépense physique, une meilleure santé et un meilleur développement des fonctions cognitives des élèves ainsi qu'une diminution des tensions entre enfants.



7 Français sur 10 déclarent que **les espaces verts publics leur ont manqué pendant le confinement**

(source : Observatoire des Villes Vertes 2020).

Pour **78% des Français**, accorder **plus d'importance aux espaces verts** doit être une priorité (source : Observatoire des Villes Vertes 2020).

96 M d'€ d'économie

en dépense de santé : +10% d'espaces verts autour des habitations entraîneraient une réduction des dépenses liées à l'hypertension artérielle et à l'asthme.

(source : Étude Astères - 2016)

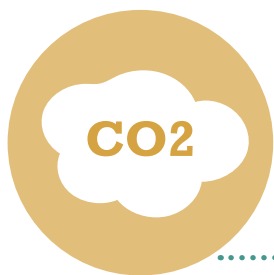
Rôle des documents et politiques d'urbanisme :

- Identifier des espaces de renaturation dans le SCoT ;
- Dans le règlement du PLU(i), définir un coefficient de biotope par surface minimum, associé à un coefficient de pleine de terre ;
- Protéger certains jardins, haies, arbres remarquables, alignements et espaces boisés dans le PLU (articles L151-19, L151-23, L113-1 du code de l'urbanisme) ;
- Intégrer une OAP thématique trame verte dans le PLU ;
- Définir une liste d'essences végétales adaptées au territoire (résistantes à la chaleur et économes en eau) en annexe du PLU(i) ;
- Imposer la végétalisation des clôtures dans le règlement du PLU(i).

Exemples d'indicateurs pour suivre la mise en oeuvre des politiques publiques :

- Nombre d'arbres plantés ;
- Nombre de m² renaturé ;
- Nombre de cours d'école renaturés.





RESPIRER : LIMITER L'EXPOSITION AUX PARTICULES FINES

Les polluants de l'air représentent la première cause environnementale de mort prématurée. Les particules fines (PM) font partie des principaux indicateurs de la pollution atmosphérique.

L'OMS a fixé de nouveaux seuils relatifs à la qualité de l'air. Sur cette nouvelle base, toute la population de la Région Sud est concernée par le dépassement d'au moins une ligne directrice de l'OMS (principalement pour les PM2.5), malgré une amélioration de la qualité de l'air dans la Région et le département de Vaucluse depuis plusieurs années (Source : AtmoSud).

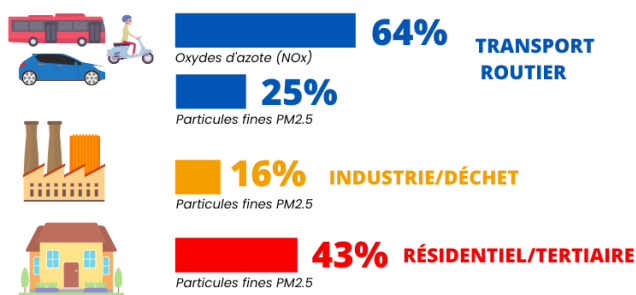
Des politiques publiques pour agir sur la qualité de l'air

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), en lien avec les SCoT et PLU(i), permet notamment de définir des actions de préservation de la qualité de l'air sur nos territoires. Ces actions sont souvent transversales aux autres problématiques climat et santé, et permettent un portage par les acteurs du territoire, ainsi qu'un investissement financier programmé. Il peut s'agir

de développer une flotte de véhicules propres, de favoriser le covoiturage et l'autopartage. Mais aussi de préserver les espaces verts dans les villes, ou d'adapter l'habitat aux fortes chaleurs pour limiter l'usage des climatisations.

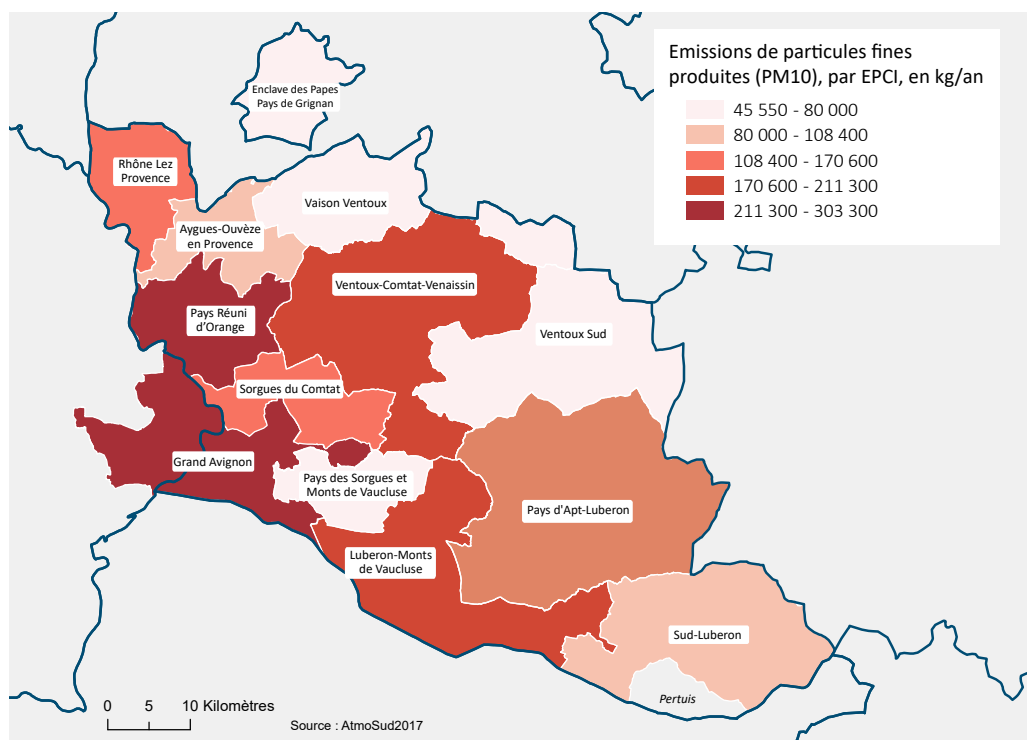
L'ensemble des intercommunalités vauclusiennes concernées ont finalisé ou sont en cours d'élaboration de leur PCAET.

Émissions des principaux secteurs d'activité en Vaucluse



Source : AtmoSud - 2019

Des secteurs fortement exposés en Vaucluse



Des Zones à Faibles Émissions (ZFE), pourquoi ?

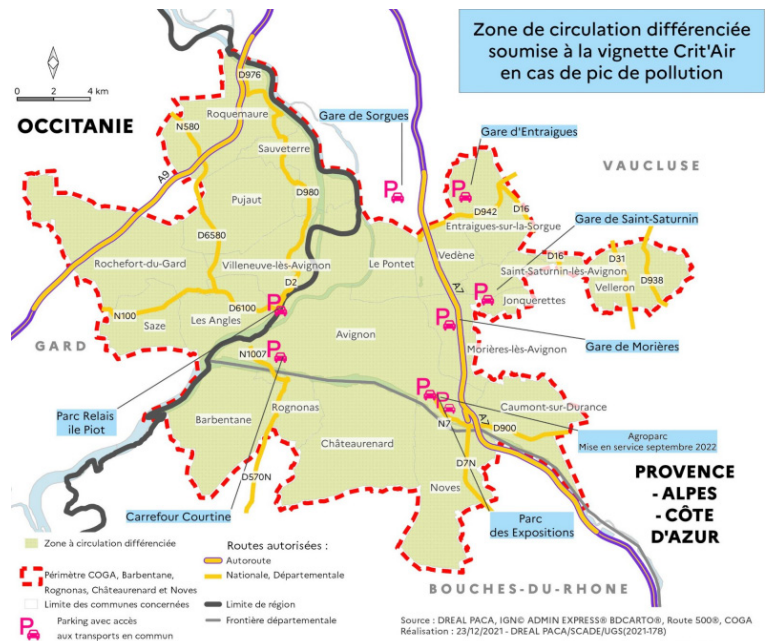
Il s'agit d'un dispositif ayant pour objectif de faire diminuer les émissions de polluants provenant du trafic routier afin d'améliorer la qualité de l'air. Plus de 200 villes ou métropoles européennes l'ont déjà mis en place.

Les ZFE permettent de limiter la circulation des véhicules les plus polluants dans un périmètre défini. Pour circuler, une vignette Crit'Air doit être apposée au pare-brise.

Depuis 2022, 20 communes du bassin de vie d'Avignon sont concernées par ce dispositif.

En cas d'alerte à la pollution, la circulation différenciée pourra être décrétée par le préfet sur le périmètre ci-contre. Les voitures et motos avec une pastille Crit'air 4, 5 ou sans classement ainsi que les poids lourds avec vignette Crit'air 3, 4, 5 ne pourront alors pas rouler dans la zone.

La mesure pourra être implémentée à partir du quatrième jour de la procédure d'alerte. Les voitures utilisées pour le covoiturage bénéficieront d'une exemption, ainsi que certains véhicules professionnels ou d'intérêt public.



la pollution de l'air est responsable de **48 000 décès** prématurés par an en France (source : santé publique France)

Le trafic routier est responsable de **57 % des émissions d'oxydes d'azote** et d'une part significative des émissions directes de particules fines. (source : ministère de l'Écologie)

Rôle des documents et politiques d'urbanisme :

- Exemple d'actions pouvant être inscrites dans un Plan de Mobilité (PDM) : mettre en place une tarification et une billetterie unique pour les différents réseaux de transports en commun, créer des places de stationnement dédiées au covoiturage au sein de chaque commune, implanter des bornes de recharge pour accompagner le développement des véhicules électriques... ;
- Dans le règlement du PLU(i), définir des distances minimales d'implantation des constructions vis-à-vis des sources de pollutions (routes passantes...) ;
- Intégrer une OAP thématique Air Bruit au PLU ;
- Mettre en place une plateforme de covoiturage et subventionner une partie des déplacements en covoiturage.

Exemples d'indicateurs pour suivre la mise en oeuvre des politiques publiques :

- Mesures de pollution au dioxyde d'azote ;
- Nombre d'aires de covoiturage créées ;
- Nombre de trajets en covoiturage subventionnés par les collectivités.



“

La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité. L'état de santé résulte d'interactions complexes entre facteurs individuels - âge, sexe, hérédité, style de vie, niveau de revenu - et cadre de vie.

Les stratégies urbaines ont par conséquent leur mot à dire sur la santé : en rapprochant les citoyens des équipements de soins, en leur évitant l'exposition aux pollutions et aux risques, en luttant contre les îlots de chaleur urbains, en favorisant la pratique de la marche et l'activité physique, en fabriquant un habitat de qualité...

”

Source : Santé et territoires, FNAU, 2020

Cette publication est issue d'un partenariat avec l'ARS dans le cadre de l'Appel à projets «Santé Environnement ARS 2021» qui a notamment donné lieu à l'organisation du séminaire «La santé, une question d'urbanisme», en janvier 2022, dont le replay est disponible sur le site aurav.org.

Ce partenariat vise notamment à :

- développer la prise en compte de la santé dans les politiques urbaines et les documents d'urbanisme ;
- sensibiliser les élus et techniciens des territoires de Vaucluse à l'urbanisme favorable à la santé.

L'AURAV remercie l'Agence Régionale de la Santé SUD PACA pour son soutien.

En savoir plus :

- Guide EHESP/DGS. *Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts & outils*, Roué Le Gall A., Le Gall J., Potelon J-L., Cuzin Y., 2014
- YearBook Santé et Environnement *Urbanisme favorable à la santé*, Roué Le Gall A., Lemaire N., 2017
- Guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants *Urbanisme et santé*, Hugh Barton et Catherine Tsourou, 2000
- Guide EHESP/DGS, *Outil d'aide à l'analyse des Plans locaux d'urbanisme au regard des enjeux de santé*, Roué Le Gall A., LOYER S.
- *Santé et territoires*, FNAU, 2020